

**En 2009, 9,6 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue, et 2,6 milliards aux formations extrascolaires, soit au total 9,1 % de la dépense intérieure d'éducation. Tandis que la formation continue bénéficie toujours aux salariés les plus qualifiés, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir tout ou partie de diplômes allant du CAP au master.**

Les dépenses consacrées à la formation continue s'élevaient en 2009 à 9,6 milliards d'euros (selon le compte de l'éducation, qui présente une différence d'approche avec le compte de la formation professionnelle – voir méthodologie). De 1980 à 2009, cette dépense a augmenté de 29,7 % en euros constants (tableau 01). Durant la même période, les dépenses pour l'enseignement extrascolaire ont triplé, notamment à la suite d'un transfert en 1999 de dépenses pour l'enseignement artistique (conservatoires municipaux) jusque là affectées au second degré. Globalement, la part de la formation continue et des formations extrascolaires dans la DIE baisse de 11,6 % à 9,1 %.

En financement initial, c'est-à-dire avant transferts, ces dépenses sont principalement supportées par les entreprises (46,2 %) et l'État (24,1 %). L'État finance notamment la formation de ses agents et celle des personnes à la recherche d'un emploi : le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique est ainsi le premier des financeurs publics. Le ministère de l'Éducation nationale ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche assurent 13,0 % du financement de l'État, soit 3,3 % du financement total.

Bien que la formation continue soit considérée, parfois encore, comme « l'école de la deuxième chance », devant bénéficier en priorité aux personnes les moins qualifiées, son accès apparaît d'autant plus facile que l'on est un homme, cadre, salarié d'une grande entreprise et titulaire d'un

diplôme élevé (tableau 02). De plus, le niveau du diplôme détermine davantage que la catégorie sociale l'accès à la formation continue (tableau 03). Les chômeurs sont moins nombreux à bénéficier d'une formation (environ un tiers d'entre eux en 2006, d'après l'enquête sur la formation continue), qui leur permet d'apprendre un nouveau métier ou de mieux se préparer à la recherche d'un emploi.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue un autre moyen d'obtenir un diplôme, en faisant valoir son expérience professionnelle. Le nombre de candidats à la VAE qui s'adressent à l'Éducation nationale pour obtenir un diplôme national d'enseignement professionnel ou technologique est stable depuis trois ans. En 2009, les deux tiers des validations obtenues sont des validations complètes (14 820), soit une hausse de 5 % par rapport à 2008. Le diplôme le plus recherché reste le BTS (35 % des dossiers). De manière plus précise, les deux diplômes les plus demandés relèvent du domaine des services à la personne : le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé recueillent respectivement 16 et 11 % de l'ensemble des candidatures.

Depuis 2002, ce dispositif se développe aussi dans l'enseignement supérieur (universités et CNAM). En 2009, environ 4 050 validations ont été délivrées pour obtenir tout ou partie d'un diplôme, 2 150 diplômes complets ayant été octroyés.

*La dépense pour l'activité de formation continue rassemble les dépenses de tous les agents économiques (État, administrations territoriales et autres, entreprises, ménages) pour l'organisation des actions de formation continue, y compris les stages organisés de manière interne par les entreprises ou les administrations. Les principales différences du compte de l'éducation, utilisé ici avec le compte de la formation professionnelle établi par le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique et s'élevant en 2007 à 28,4 milliards d'euros, sont les suivantes : le second inclut l'apprentissage, la rémunération des stagiaires et les exonérations de charges sociales afférentes aux contrats en alternance et aux contrats d'apprentissage. Les activités extrascolaires comprennent les cours du soir, l'activité du CNAM, etc. Elles font partie de la dépense d'éducation, dont le montant global en 2009 (132,1 milliards) se trouve ainsi réparti entre le premier degré (38,2 milliards), le second degré (55,4), le supérieur (26,3) et le champ couvert par cet indicateur (9,6 et 2,6).*

Champ : France métropolitaine et France métropolitaine + DOM  
Sources : MEN-DEPP, MESR, MTSFP (DARES)

## 01 La dépense pour la formation professionnelle continue et l'enseignement extrascolaire

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2008	2009
<b>DIE pour la formation continue</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	3,0	7,0	10,2	9,8	<b>9,6</b>
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	7,4	9,6	12,2	9,9	<b>9,6</b>
<b>DIE pour l'enseignement extrascolaire (1)</b>					
aux prix courants (en milliards d'euros)	0,3	0,8	1,8	2,5	<b>2,6</b>
aux prix de 2009 (en milliards d'euros)	0,9	1,1	2,1	2,5	<b>2,6</b>
Part dans la DIE (en %)	11,6	11,5	11,4	9,6	<b>9,1</b>
<b>Structure du financement initial (en %)*</b>					
État			nc (2)	25,4	<b>24,1</b>
dont MEN-MESR**			nc (2)	3,7	3,3
Collectivités territoriales			nc (2)	16,2	<b>17,0</b>
Autres administrations publiques et CAF			nc (2)	0,2	<b>0,2</b>
Entreprises			nc (2)	46,4	<b>46,2</b>
Ménages			nc (2)	11,8	<b>12,4</b>

(1) L'enseignement « extrascolaire » correspond aux formations CNAM, formations artistiques (transfert de crédits depuis 2003 de l'enseignement du second degré).

(2) le transfert de crédits de la formation artistique intervenu en 2003, rend la répartition de 2000 non comparable (n.c.).

\* Cette ventilation n'est possible qu'à partir de 1999.

\*\* Depuis 2003, une part des dépenses de l'État n'est plus comptabilisée en IUFM mais réaffectée aux activités d'enseignement initial des premier et second degrés scolaires.

Source : MEN-DEPP

## 03 Taux d'accès à la formation en fonction du niveau de diplôme et de la catégorie socioprofessionnelle

%	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac BT	CAP BEP	Non-diplômés	Ensemble
Cadres	65	65	51	36	ns	<b>60</b>
Prof. intermédiaire	62	65	56	55	33	<b>58</b>
Employés	65	48	52	33	24	<b>38</b>
Ouvriers	ns	ns	41	30	22	<b>29</b>
Ensemble	<b>64</b>	<b>61</b>	<b>51</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>44</b>

ns : non significatif

Champ : salariés des secteurs public et privé

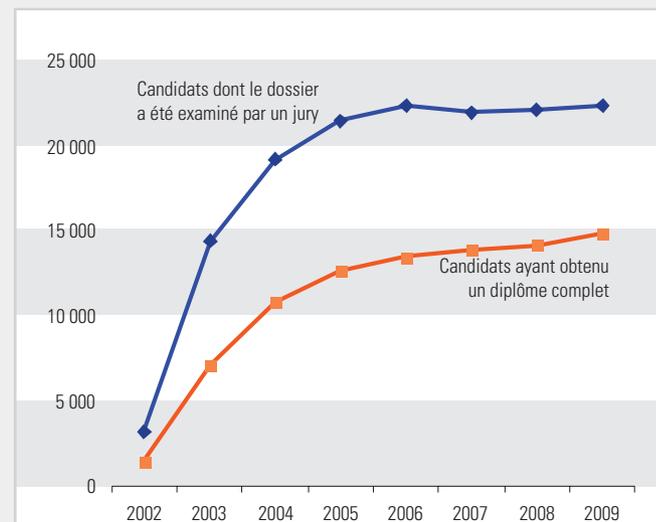
Source : FC2006

## 02 Stagiaires de la formation continue par sexe et taille des entreprises en 2007

	Taux de stagiaires		
	Hommes	Femmes	Total
10 à 19 salariés	13,3	16,3	14,3
20 à 49 salariés	21,4	23,1	21,9
50 à 249 salariés	37,9	34,6	36,0
250 à 499 salariés	47,5	42,5	45,1
500 à 1 999 salariés	56,1	50,4	53,4
2 000 salariés et plus	62,9	53,3	58,9
<b>Ensemble</b>	<b>44,8</b>	<b>40,8</b>	<b>42,9</b>

Source : Déclaration n° 2483 - Exploitation CEREQ

## 04 La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement professionnel et technologique de l'Éducation nationale



Source : MEN-DEPP, MESR-DGSIP-DGRI SIES